

Servitudes d'utilité publique de Cers



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

	AC2	servitudes relatives au canal du Midi
	AC2	servitudes relatives aux paysages du canal du Midi
	AS1	servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
	I3	servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
	I4	servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
	INT1	servitudes au voisinage des cimetières
	PM1	servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (inondations)
	PT2	servitudes de protection contre les obstacles
	PT3	servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
	T1	servitudes relatives aux chemins de fer
	T5	servitudes aéronautiques de dégagement avec cote altimétrique (aérodrome de Béziers-Vias)
	T8	servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

LEGENDE P.P.R.I. approuvé le 11/09/2000

	Bn - ZONE BLEUE Naturelle	Zones soumises au ruissellement du champ d'inondation de l'Orb, pluvial du coteau, et situées hors de l'Orb
	Bp - ZONE BLEUE Pluviale	
	Bu - ZONE BLEUE Urbanisée	
	R - ZONE ROUGE Naturelle	Zones soumises aux débordements de l'Orb
	Ra - ZONE ROUGE	

Le zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation est reporté à titre indicatif. Les données sont issues du catalogue geo-ide.developpement-durable.gouv.fr. Par souci de précision, il convient de se référer au plan papier annexé au PPR, le seul qui fait foi.